

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 A 19 HEURES 30

**Présents :** M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme WEILLAERT Aude, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme Claire VANBERTEN, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. DEWITTE Jean-Pierre donne pouvoir à M. FRANCKE Grégoire, M. BODDAERT Joël donne pouvoir à M. NEUVILLE Cédric, Mme BEAUCAMP Sophie donne pouvoir à Mme WEILLAERT Aude, Mme AYELLO Frédérique donne pouvoir à M. BONDUAEUX Alain.

**Absents :** M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

## **Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre**

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

## **SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les adhésions au SIDEN-SIAN des communes suivants :

- La Commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence « **Eau Potable** (*Production par captage ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*).
- La Commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences **Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie**.
- Les communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Les adhésions au SIDEN-SIAN sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

## **Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection, au scrutin secret, de trois propriétaires (exploitants ou non) possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune dont deux en qualité de membres titulaires et un en qualité de membre suppléant pour siéger à la Commission Intercommunale d'aménagement Foncier :  
Le résultat est le suivant :

### **Membres titulaires :**

M. HOSPIE Rémy      13 voix dont 4 par procuration  
12, route de Rexpoëde  
59470 BAMBECQUE

M. DEWITTE Jean-Pierre      13 voix dont 4 par procuration  
7, rue de la kruystraete  
59470 BAMBECQUE

### **Membre suppléant**

M. DECONINCK Cédric      13 voix dont 4 par procuration  
5 route d'Oost-Cappel  
59470 BAMBECQUE

Monsieur Alain BONDUAEUX, Adjoint, sera le représentant de Monsieur le Maire.

## **Rallye Pays du Lin**

Monsieur le Maire informe que le passage du Rallye du Pays du Lin, prévu initialement le 18 février 2023 en nocturne, sera reporté au 28 octobre 2023 en nocturne. Il demande à l'assemblée leur accord pour le passage sur la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au passage du Rallye.

## **Garantie d'emprunt Cottage Social des Flandres**

Monsieur le Maire présente une demande de garantie d'emprunt pour le financement de la réhabilitation de 2 logements individuels rue de la gare par le Cottage Sociale des Flandres.

Après débat, le Conseil Municipal accorde la garantie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Bamberque et le Cottage Social des Flandre.

## **R.P.I.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir le recrutement d'un intervenant pour surveiller un enfant en situation de handicap lors de la pause méridienne au restaurant scolaire.

Cette activité pourrait être assurée par l'auxiliaire de vie scolaire à hauteur de 4 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Directeur du Regroupement Pédagogique Intercommunal s'est réuni le vendredi 16 septembre. Le principe d'une création d'un EPCI a été acté et des réunions de travail vont être mis en place pour l'élaboration de cet E.P.C.I.

### **Personnel Communal**

Monsieur le Maire informe que le contrat de Madame Vanessa DUYCK, agent à la cantine, s'est terminé le 31 août 2022. Il propose de renouveler Madame DUYCK en créant un nouveau contrat permanent de 25 heures/semaine jusqu'au 31 août 2023. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Monsieur David BUNIET a été recruté en Contrat Unique d'Insertion à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 12 mois. Il assure l'accueil des enfants à l'école « Jean de la Fontaine » et la distribution des repas ainsi que la surveillance à la cantine municipale.

L'Etat ne finance plus les contrats aidés pour les espaces verts, la commune est à la recherche d'un contrat d'apprentissage. Des contacts ont été pris auprès de la Mission Locale et du Lycée Horticole de Leffrinckhoucke. A ce jour, il n'y a pas de candidats adaptés au poste.

Monsieur le Maire rappelle que Madame DUYCK Catherine a pris la décision de ne pas renouveler son contrat à compter du 15 octobre 2022. Madame Lydie RONDELE, actuellement en employée par la commune, a proposé sa candidature. Après débat, le Conseil Municipal valide sa candidature. Un contrat vacataire sera mis en place.

### **Travaux divers**

Les travaux du clos et couvert de l'église se poursuivent.

Le revêtement de sol à l'école « Jean de la Fontaine » a été refait partiellement pendant l'été.

Les marelles dans les cours ont été refaites en couleur.

Deux vitres de la salle d'évolution de l'école seront remplacées suite à des fissures dues aux chocs thermiques.

Les peintures des classes de CP et CM seront refaites pendant les vacances de Toussaint.

Des fissures ont été détectées dans les voiries communales dues à la sécheresse. L'entreprise interviendra pour les corrections à apporter.

Une nouvelle demande « CAT NAT » sera lancée pour la sécheresse 2022. Un Bambecque Flash Info sera lancé pour le recensement des propriétés touchées.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement qui est actuellement à 1%. Après débat, le Conseil Municipal décide de passer le taux à 3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a plus de bénévoles pour les permanences de la médiathèque et laisse la parole à Monsieur NEUVILLE. Celui-ci a eu contact avec Mme LECOUTRE, responsable de la médiathèque de la source qui lui propose un bénévole de Rexpoëde pour le maintien d'une permanence le 28 septembre et le mercredi 5 octobre de 10h à 12h à l'antenne de Bambecque. Un Bambecque Flash Info sera lancée pour l'appel de bénévoles à la médiathèque.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 22H00



*[Handwritten signature in blue ink]*